



SERVICE CADRE DE VIE ET LOGISTIQUE  
**Environnement**

# AVIS

Il est porté à la connaissance du public que,

**Exploitant : Srl SAMBRE AGRI ENERGIE, Avenue des Dessus de Lives 2 à 5101 Namur,**

**Décision querellée : l'Arrêté des Fonctionnaires technique et délégué du 05 septembre 2023 accordant le permis unique de classe 2 à la Srl SAMBRE AGRI ENERGIE pour l'installation et l'exploitation d'un projet agrivoltaïque regroupant la production d'électricité, un pâturage d'ovins et la production de miel, Chemin de la Taille Marie à 6250 Presles.**

**Le permis unique est refusé sur recours par décision du Ministre de l'Environnement et du Ministre de l'Aménagement du Territoire, en date du 06 mai 2024.**

Un recours en annulation pour violation des formes soit substantielles, soit prescrites à peine de nullité, excès ou détournement de pouvoir peut être porté devant le Conseil d'Etat contre la décision susmentionnée par toute partie justifiant d'une lésion ou d'un intérêt.

Le Conseil d'Etat, section administration, peut être saisi par requête écrite, signée par l'intéressé ou par un avocat, et ce dans les 60 jours à dater de la notification ou de la publication de la présente décision.

Fait à Aiseau-Presles, le 15 mai 2024.